



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE pour diffusion immédiate

### **Protection permanente des trois grandes îles dans leur intégralité Il est temps que la volonté politique se traduise en gestes**

**Laval, le 12 février 2014.** Il est moins une. L'horloge des citoyens indique 22 ans de travail pour sauver les trois grandes îles; celle du Gouvernement provincial marque 5 ans, et celle de la Ville de Laval, 3 mois. Il est temps d'ajuster nos horloges.

Que sont les trois grandes îles? 200 hectares de milieux naturels situés dans la rivière des Mille Îles. Selon les experts, leur haute valeur écologique est liée au fait qu'elles forment un tout. Depuis toujours, elles ont constitué un écosystème de valeur exceptionnelle et ont contribué à enrichir la biodiversité du bassin du fleuve Saint-Laurent. Elles offrent aux visiteurs un paysage d'une beauté saisissante.

Les citoyens: motivés par leur rêve d'un futur parc dans la Communauté métropolitaine de Montréal, ils ont travaillé sans relâche. Leur pétition de 41 000 signatures et leurs demandes répétées auprès du Gouvernement provincial depuis 2009 ont réussi à convaincre ce dernier d'accorder une mise en réserve aux trois grandes îles. Cette protection provisoire des îles arrive à son terme ce printemps.

Il est donc temps de passer à l'action: la protection permanente des îles passe par une acquisition immédiate. Une protection inaliénable doit être garantie non seulement avant le terme de la mise en réserve, mais aussi avant l'éventuel déclenchement d'élections. Le moment actuel est propice à tous égards, et il favorisera une transaction juste, aux yeux de la population.

Mais qui donc passera à l'action? Le Gouvernement provincial? La CMM? La Ville? Les trois en partenariat?

C'est le Gouvernement Charest qui, en 2012, a décrété la mise en réserve. Le texte du décret indiquait que l'objectif était d'acquiescer les îles afin d'augmenter les aires protégées dans le territoire de la CMM. Le Gouvernement assumait l'entière responsabilité de cette décision.

Toutefois, peu après l'annonce du décret, le Gouvernement Charest a annoncé qu'il participerait financièrement au projet de Trame Verte et Bleue du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Il fut alors question d'un projet de parc le long de la rivière des Mille Îles, projet repris par le gouvernement Marois. D'après ce scénario, le parc doit se réaliser dans un partenariat Gouvernement-CMM-Ville de Laval.

La Ville de Laval, quant à elle, ne possède qu'environ 1 % d'aires protégées. Elle n'a donc pour ainsi dire jamais investi dans la protection des milieux naturels. Participer à l'achat des trois grandes îles permettrait au maire Marc Demers de porter à presque 2% la superficie des aires protégées à Laval, et de profiter des sommes promises par la CMM et le Gouvernement pour se doter d'un grand parc naturel dans la rivière des Mille Îles.

*Sauvons nos trois grandes îles* questionne les élus provinciaux et municipaux: Quand les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre jouiront-elles d'une protection permanente dans leur intégralité?

-30-

**pour information:** Huguette Larochelle  
présidente 450.666.0868  
[hupila@hotmail.com](mailto:hupila@hotmail.com)  
[www.sauvonsnostroisgrandesiles.com](http://www.sauvonsnostroisgrandesiles.com)